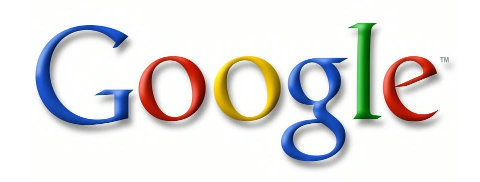
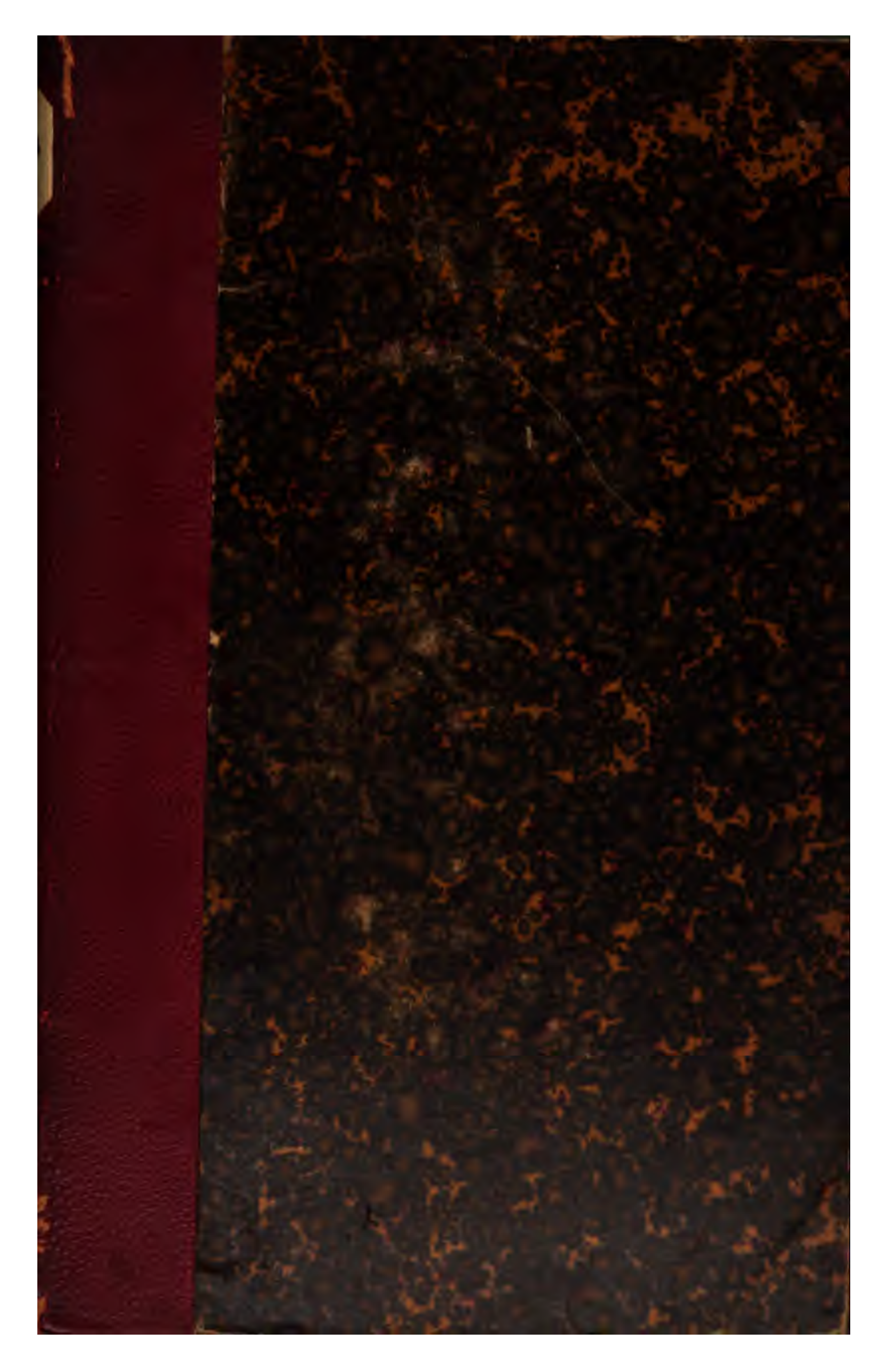
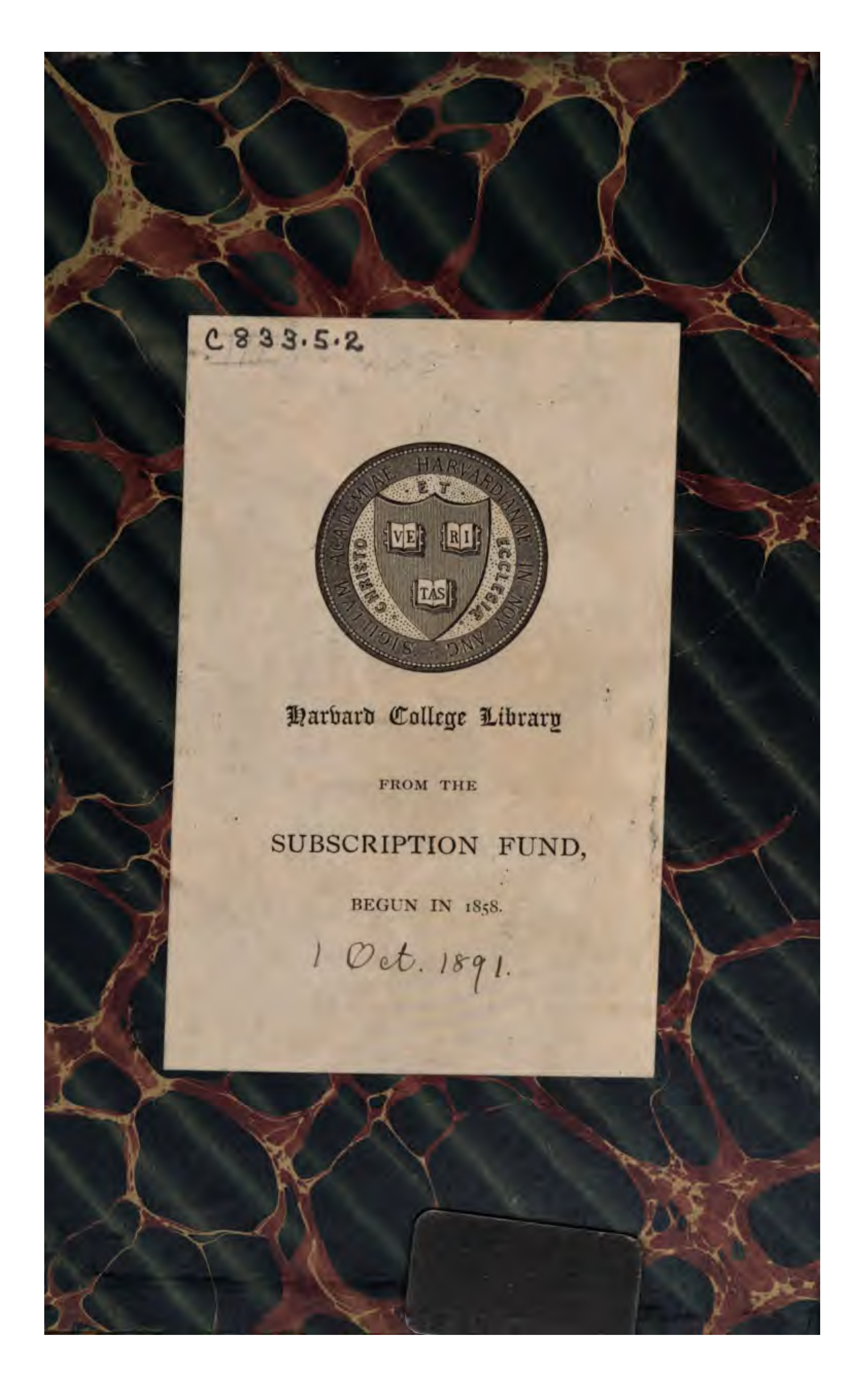





C833.5.2
SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS
Harvard College Library
FROM THE
SUBSCRIPTION FUND,
BEGUN IN 1858.
1 Oct. 1891.



VIE

DE

SAINT YVES

DU MÊME AUTEUR

Moyens pratiques de constater la mort par l'électricité. — Broch. 1866. Epuisé.

Chars-en-Vexin, son histoire, etc. — Versailles 1873. Epuisé ; 2e édition en préparation.

Les Pierres à broyer les grains chez les Celtes. — Brochure 1882.

Principes d'alimentation rationnelle. — Un vol. in-12, chez Berthier, Paris 1884.

Etc., etc.

DOCTEUR E. BONNEJOY

VIE DE Saint Yves

Tirée d'un manuscrit sur vélin

DU XIV[e] SIÈCLE

APPARTENANT AU DOCTEUR BONNEJOY
Membre de l'Association Bretonne
De la Société d'Archéologie Lorraine, Lauréat,
2 Médailles d'honneur, etc., etc.

AVEC

FAC-SIMILE HÉLIOGRAPHIQUE DU MANUSCRIT

N'en euz ket en Breiz, n'en eus ket unan
N'en euz ket eur zant evel zant Ervoan.

SAINT-BRIEUC
LIBRAIRIE L. PRUD'HOMME, ÉDITEUR
1884

De sancto
ẏuone conf. Fiunt .ix. lc.
z leḡ. totū de cōi vni9 conf.
in tp̄e paschal. h sic cū nihil.

De sancto
yuone cōf. Fiunt .ix. lc.
ꝛ leg. totū de cōi vni9 cōf.
in tpe paschali. h lc an̄ rōch.
Gloriosus con Oro.
fessor tuus dn̄e
scīs yuo ꝑ nobis tuā
maiestatem exoret et
dimissis pctīs quibus
iram meremur acūctis
malis et piculis libere
mur. Per dn̄m. ꝛcō r.
Gloriosus confessor
dn̄i scīs yuo bri
tannice regionis fer
tur extitisse. Qui in amo
bilibus sedm̄ carnem
parentibz ex ꝑmo matri
monio traxit originē.
Cuius pater vocabatur
ahelorus filius ꝛdam
tancredi militis azo
mulier nobilis voca
batur mater eius.
Qui in quodā mane

no paterno villa mat
co vulgaliter sic vocato.
Iuxta ciuitatē treuirē
sem cōstitutō nutritꝰ
et altus fuit. Cui dñs
tantam grām attri
buit ꝙ sua adoptio di
uinitus in sōpnis sue
genitrici extitit reue
lata. Cuius cōuersatio
a primeua sua etate
vsqꝫ ad exitū eius iux
doctrinā aplī. sobrie
iuste et pie fuit cōsū
mata. Lectio ii.
Cum igr ipē qua
tuordecim vel circa an
norū fuisset cupiens
in sacris et canonicis
in formari scripturis
vt inde iuxta dictum
prophete posset medita
ri in lege dñi. Die ac
nocte studiū ꝑisiense
pro fūdamēto primiti
uarū sciarū acquirēn
do accessit ꝛ magna
deuote. Solaciū tamē
parentū et amicorum
suorū atqꝫ ꝓprie patrie

ꝓpter deū dimittendo
et ad gentes īcognitas
transeūdo ⁊ linguas
quas non nouerat
audiendo. vt ex inde
iuxta dn̄icā ꝓmissi
onem cētuplū ab ipo
ꝓmiū posset reporta
re et vitā eternam
possidē tpib₃ ꝑpetuis ā̄
Q uinqȝ post modū
ipē sinū studiū
viriliter cōtinuasset.
et in primitiuis scīe
tijs pisius extitisset
fūdatus statim pro
adipiscendis sacre
theologie et canonū
scīēcijs ibidē se trāstu
lit. et postea ad studi
um aurelianensem
ꝓ ipis audiēdis affe
ctuose ꝑrexit. Et in
chillonijnus corpus
cum diuisis abstinē
cijs libēter macera
bat. et oroīibus diu
nis vacabat. Lc̄ō iiij.
I pse aūt duo fuit
mente et carne

pudicius et castius toto
tpe vite sue vt asserit
et creditur. Ac semper
tam honeste et tam
pudice vixit q nūq̄
vlla signa lasciuie
apparuerūt in eo. Pctm̄
luxurie in valde ma
gna abhominatōe
habuit. ociosus nūq̄
visus est. sed orōi vel
predicatōi aut studio
diuino assiduus et
operibus caritatis sē
per eius intentus. v.
Et iuxta doctrinā
apli in oībus se
pbabilem exhibebat
recte tractantem verbū
veritatis. Omne vane
loquiū semp vitans
et vix aut nūq̄ nisi
verba de deo et eterna
salute loquebatur.
Et valde verbū dei egre
gie pdicans audiētes
ad cordis cōpūctionē
etiā vsqz ad lacrimas
adducebat. Quī no
vix aut nūq̄ dormie

bat nisi labore studii
et oroīs aut itineris
fatigatus et sōpno
pregrauatus. Lectio vi.

Et dum sompnum
sumebat dormi
ebat vestitus nūq̄ vel
raro discalciatus et
loco puluinaris quā
librū quāq̄ lapidem
capiti supponebat. Ci
liciū continue deferebat
ad carnē et desuper
induebat camisiam
de stupis ad ciliciū
occultandū. Et dū ad
huc officialis decretis
fuit erat pane grosso
et rusticano pulmen
to solū post aliis past
et ꝑpotu aqua frigi
da vtebatur. Lectio vii.

Deinde per vndecim
annos vsq̄ ad
mortem suā vndecim
quadragesimas ieiuna
uit ac eciā ꝑ aduentū
dnī et ꝑ vndecim dies
ante penthecostem
ac eciā ꝑ alia tpa

pecīam ordinata pane
et aqua indesignenter
ieiunabat. Viduas et
orphanos ī causis suis
caritatiue sustinebat
et deffendebat. &c vm.
Erat aūt scs yuo
solū pquāgīta
annos vel circiter
et in sua egritudine
extrema non cessabat
existentes docē de eterna
salute et eis predicare.
Et pueniēs ad suppre
ma suscepcus hūaliter
eucaristie et vnctōis
extreme sacramētis
mistratu suo īdutus
tunica sua & potagio
suo coopertus veniens
habē amplius nō ēē
dignū carni equitē
relicto adherentem &c
Mundus a mūdo
exiens mundē
migrauit ad celum.
anno dnī millesimo
trecentesimo tercio.
nona decima mēsis
maij. qī erā se sopora

daret sine oī iudicio āt
vestigio cuiuslibꝫ dolo
ris sōpnū feliciſſimū
accepit. Et eadem die
post quadraginta tres
annos in cathalogo
est ascriptus et in con
tinēti honorabiliter tu
mulatus ī qua fuit
in vita et in mlta
miracula ad laudem
et glīam dnī nrī ihū
xp̄i qui cū pr̄e et sp̄u
sc̄o viuit et regnat
deus p oīa scła scłoꝝ
amen.

Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier a bien voulu adresser à l'auteur de la présente publication, qui lui en avait, tout d'abord, communiqué le projet, la lettre suivante : qu'il me soit permis de lui en témoigner ici toute ma gratitude.

Le D^r B^y.

ÉVÊCHÉ
DE
SAINT-BRIEUC & TRÉGUIER

Saint-Brieuc, le 15 avril 1884.

MONSIEUR LE DOCTEUR,

Je vous remercie bien sincèrement de la très intéressante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je ne saurais vous dire quelle sympathie j'éprouve pour ceux qui travaillent à l'extension du culte et à la glorification du nom de notre grand saint Breton. Or vous occupez, parmi ces hommes, une place d'élite. — Vous avez eu la bonne fortune

de devenir possesseur d'un manuscrit qui est, aujourd'hui, d'une valeur inestimable, et, menant de front vos devoirs professionnels, la publication de travaux scientifiques et des études hagiographiques, vous avez l'heureuse inspiration de faire jouir le public de trésors que d'autres collectionneurs enfouiraient avec un soin jaloux. — Je bénis cette pensée. J'ai déjà lu avec plaisir les neuf leçons de saint Yves dans le numéro du Journal de Tréguier *(1) que vous avez eu l'attention de m'envoyer, et je forme les vœux les plus ardents pour le succès de la publication que vous préparez, du texte et de la traduction de votre précieux manuscrit.*

Veuillez agréer, Monsieur le Docteur, l'assurance de ma respectueuse considération.

† EUGÈNE,
Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

(1) Les neuf leçons, isolées, ont été données dans le Journal de Tréguier *du 13 mai 1882 à l'occasion de la fête de saint Yves : et en français.*

CHAPITRE I

REMARQUES SUR LE FAC-SIMILE

Le texte du manuscrit est, comme on le voit, et comme c'est, du reste, la coutume des scribes, plein d'abréviations tironniennes et de sigles. Il se lit généralement assez bien, sauf une certaine difficulté, qui ne demande qu'un peu plus d'attention, dans certains endroits où l'encre a jauni considérablement et où la transparence du vélin mêle les textes du recto et du verso. Dans d'autres places l'écriture est d'un noir remarquablement vif et brillant, mais il faut dire que ce n'est pas, malheureusement, le cas du texte de saint Yves, lequel se trouve vers la fin du volume.

Celui-ci contient 90 vies de saints dont la plupart doubles, quelques-unes même sont triples.

On a divisé les colonnes et on les a reproduites séparément pour la commodité et la netteté de l'impression ; mais, dans l'original, elles sont deux par deux. L'écriture du manuscrit, pour la partie qui concerne notre sujet, commence à la 2e colonne recto, et se termine à la 4e page suivante, verso colonne deuxième.

Albert-le-Grand, et d'après lui, M. Ropartz, dans sa vie de saint Yves (1), nous apprennent que le Duc de Bretagne, Charles de Blois (1341-1364) : avait, pour ce saint, une grande dévotion ; et qu'il occupa les loisirs de sa captivité en Angleterre après la bataille de la Roche-Derrien (1347), à composer une vie de saint Yves.

Charles était lettré, bon musicien : le P. Albert-le-Grand atteste que cette légende était

(1) Saint-Brieuc 1856, in-8° de 400 pages.

une prose rythmique (1), pleine de dévotion, à laquelle le royal Poète adapta un chant si mélodieux que beaucoup de clercs en prirent des copies et qu'elle fut chantée en plusieurs lieux de la Bretagne (2).

En considérant la manière dont notre texte est divisé en strophes par des capitales peintes en jaune dans le manuscrit (3) et les indications du Moine historien, etc., on se trouve amené à supposer qu'il pourrait bien être celui-là.

Charles de Blois fut béatifié, et son hagiographe nous apprend qu'il portait habituelle-

(1) La prose *rythmique*, genre depuis longtemps tombé en désuétude, n'est point la prose rimée et ne s'astreint pas à des nombres égaux dans ses strophes.

(2) Albert-le-Grand, vie de Ch. de Blois, n° 9, 1636.

(3) Dans les anciens manuscrits, le vélin étant une matière rare et chère, on ne marquait pas les alinéas, sinon par des capitales peintes ou rubriquées : dans ceux des XVe et XVIe par une sorte de grand C double, etc. Notre manuscrit ne porte pas ces derniers, et nous avons rétabli les alinéas.

ment un cilice, et, par-dessus, un vêtement ou manteau *(epitogium* ou *protogium)* qui avait servi à saint Yves. Or notre texte nous montre celui-ci couvert d'un *Protogium* par-dessus son cilice (1). Ce dernier renseignement, d'ailleurs inédit, corrobore l'attribution que je fais : Je laisse, au reste, au lecteur le soin de juger si elle est juste : Mais en tous cas, elle a, pour elle, de grandes probabilités, par l'époque à laquelle remonte, évidemment, mon précieux manuscrit.

---

(1) Strophe dernière de la *Lectio Octava*.

CHAPITRE II

TEXTE LATIN RESTITUÉ

De sancto Yvone, confessore (1).—Fiunt novem lectiones et sequuntur. totum de communi unius confessoris in tempore paschali si sit ante Penthecostem (2).

(1) Il y a dans les différents bréviaires, plusieurs saints Yves, — entr'autres dans celui de Versailles. — ***Saint Yves de Chartres***, ancien prieur de Saint-Quentin de Beauvais, évêque de Chartres, mort en 1115, dont la fête se célèbre le 29 mai. (Brev. de Versailles, XIXe siècle.)
— ***Saint Yves Mayeuc***, seulement béatifié — qui fut aumônier d'Anne de Bretagne, mort en 1541 — fêté le 20 septembre.
— ***Saint Yves ou Yvi***, solitaire du VIIe siècle, fêté le 6 octobre. (Vie des Saints de Bretagne), etc., etc.

(2) Dans tout le manuscrit, il n'y a guère que 9 leçons ou moins pour chaque saint, l'indication liturgique est à peu près pareille partout, avec quelques

ORATIO

Gloriosus confessor tuus domine sanctus Yvo pro nobis tuam majestatem exoret et dimissis peccatis quibus iram meremur a cunctis malis et periculis liberemur.

— Per dominum (nostrum Jesum Christum filium tuum.)

LECTIO PRIMA

Gloriosus confessor domini sanctus Yvo Britannice regionis fertur extitisse.

— (1) Qui a nobilibus secundùm carnem

variantes. — Voici, comme specimen, celle de saint Corentin :

« De sancto Corentino, episcopo.

Fiunt novem lectiones et sequuntur, totum de communi unius episcopi, excepta legenda. » Oratio.... etc. — *Penthecostem* — pour « *Pentecostem* » le *th* n'est pas justifié : le mot grec porte un *tau* et non pas un *thèta*.

(1) Les tirets correspondent à la capitale peinte en jaune dans le manuscrit, au commencement des strophes.

parentibus ex primo matrimonio traxit originem.

— Cujus pater vocabatur (1) Ahelorus filius cujusdam Fanceti militis Azo mulier nobilis vocabatur mater ejus.

— Qui in quoddam manerio paterno villa Marto (2) vulgaliter sic vocato, juxta civi-

(1) Dans notre manuscrit il n'y a d'autre capitale qu'au commencement des strophes et les lettres *tourneures* initiales des leçons : — Nous en avons néanmoins conservé aux noms propres, régionaux ou urbains, pour les indiquer, bien que ce ne fut pas alors l'usage d'en mettre comme aujourd'hui.

(2) La lecture des anciens textes n'est pas toujours facile, et encore celui-ci n'offre-t-il pas de réelles difficultés. Cependant, les *c* ne différant des *t* que par l'absence d'une petite pointe supérieure, on pourrait peut-être, celle-ci étant peu visible, lire : « *Marco* » au lieu de : « *Marto* » : ce qui serait une variante nouvelle, mais peu probable, sur l'appellation actuelle. Quant à la leçon : « *Martino* » aucun paléographe ne la lira jamais, vu l'absence complète des signes connus d'abréviation tironienne sur le mot. Les procès-verbaux d'enquête de la canonisation et les imprimés portent tous : « *V. Martini* ou *Martinis* » : et le Brezonec moderne : « *Kervarzin.* »

tatem Trecorensem constituto nuttritus *(sic)* et alitus fuit.

— Cui dominus tantam gratiam attribuit quam sua adoptio divinitus in sompniis *(sic)* sue genitrici extitit revelata.

— Cujus conversatio a primeva sua etate usque ad exitum ejus juxta doctrinam apostoli. (1) sobrie juste et pie fuit consummata.

LECTIO SECUNDA (2)

Cum igitur tempore quatuor decim vel circa annorum fuisset cupiens in sacris et

(1) Il n'y a pas, dans le texte, d'autre signe de ponctuation que les points qui terminent les strophes, sauf quelques-uns qui semblent une erreur de copiste, car ils n'ont guères de raison d'être : comme celui-ci, par exemple. Ceux-ci sont disséminés dans le texte et nous les avons reproduit comme fidélité de lecture : quelques-uns aussi sont mis comme virgule.

(2) Le texte adopté dans l'office du XVIII[e] siècle, s'il est 5 ou 6 fois plus long (il comporte 20 leçons) paraît en revanche, avoir supprimé notre 1[re] ; il commence à celle-ci et supprime toutes les indications de l'autre.

canonicis informari scripturis ut inde juxta dictum prophete posset meditari in lege domini.

— Die ac nocte studium Parisiense per fundamento primitivarum scientiarum acquirendo accessit cum magna devotione.

— Solatium tamen parentum et amicorum suorum atque proprie prime propter Deum dimittendo et ad gentes incognitas transferendo et linguas quas non noverat audiendo ut ex inde juxta dominicam permissionem centuplum ab ipso premium posset reportare et vitam eternam possidere temporibus perpetuis.

LECTIO TERTIA

Cumque post modum ipse suum studium viriliter continuasset et in primitivis scientiis Parisiis (1) extitisset fundatus statim proadi-

(1) On pourrait aussi, si on ne veut pas supposer, comme nous, une faute de copiste, lire *Parisius* — singulier de *Parisii-orum*, mot assurément peu employé

piscendis sacre theologie et canonum scientiis ibidem se transtulit. et postea ad studium Aurelianensem per ipsis audiendis affectuose porrexit.

— Et nichillominus *(sic)* corpus tum diversis abstinentiis libenter macerabat. et orationibus divinis vacabat.

LECTIO QUARTA

Ipse autem Yvo fuit mente et carne pudicus et castus toto tempore vite sue ut asseritur et creditur.

— Ac semper tam honeste et tam pudice vixit quam nunquam ulla signa lascivie apparuerunt in eo.

— Peccatum luxurie in valde magna abhominatione *(sic)* habuit, octiosus (1) nunquam

dans le sens de Parisien, qui se traduit par *Parisiensis :* mais il ne faut pas demander au latin monacal une pureté Cicéronienne.

(1) *Octiosus* ou occiosus pour *otiosus* — faute évidente de copiste,

visus est sed orationi vel predicationi aut studio divino assiduus et operibus caritatis semper erat intentus.

LECTIO QUINTA

Et juxta doctrinam apostoli in omnibus se probabilem exhibebat. recte tractantem verbum veritatis.

— Omne vaneloquium semper vittans (1) et vix aut nunquam nisi verba de Deo et eterna salute loquebatur.

— Et valde verbum Dei egregie predicans audientes ad cordis compunctionem etiam usque ad lacrymas adducebat.

— Qui imo vix aut nunquam dormiebat (2) nisi labore studii et orationis aut itineris fatigatus et sompno *(sic)* pregravatus.

(1) *Vittans* pour *Vitans* — même remarque.

(2) Dans la leçon 4 de l'office du XVIII[e] siècle, on retrouve cette phrase textuelle, et aussi quelques autres de notre texte.

LECTIO SEXTA

Et dum soporem sumebat dormiebat vestitus nunquam vel raro discalciatus et loco pulvinaris quemquam librum quemquam lapidem capiti supponebat.

— Cilicium continue deferebat ad carnem et desuper induebat camisiam de stupis ad cilicium occultandum.

— Et dum adhuc officialis Trecorensis erat pane grosso et rusticano pulmento solum pro (1) omni cibo passim et pro (2) potu aqua frigida utebatur.

LECTIO SEPTIMA

Ex inde per undecim annos usque ad mortem suam undecim quadragesimas jejunavit ac etiam per adventum domini et per

(1 et 2) On peut aussi lire ces deux sigles : *Per.* comme dans les leçons II et III. C'est une lecture qui est laissée à l'arbitraire, comme dans beaucoup de cas des manuscrits anciens.

undecim dies ante Penthecostem (1) ac etiam per omnia alia tempora per Ecclesiam ordinata pane et aqua indesignenter jejunabat.

— Viduas et orphanos in causis suis caritative sustinebat et deffendebat.

LECTIO OCTAVA

Vixit autem sanctus Yvo solum per quinquagenta annos vel eo circiter et in sua egritudine extrema non cessabat existentes docere de eterna salute et eis predicare.

— Et perveniens ad suprema susceptis humiliter eucaristie et unctionis extreme sacramentis in stratu suo indutus tunica sua et protogio suo coopertus renuens habere amplius non esse dignum carni equidem cilicio adherentem (2).

(1) Pour « *Pentecostem* » : nous avons déjà fait cette remarque au commencement.

(2) Ce passage est assez obscur, quoique de lectuıe facile, peut être faudrait-il : « *adherenti.* » et y a-t-il erreur de copiste.

LECTIO NONA

Mundus a mundo exiens munde migravit ad celum (1).

— Anno Domini millesimo trecentesimo tertio. nona decima mensis maii. quum enim se sopori daret sine omni judicio aut vestigio cujuscumque doloris sompnum *(sic)* felicissimum accepit.

— Et eadem die post quadraginta tres annos in carthologo est ascriptus et in ecclesia Trecorensi honorifice tumulatus in qua fiunt infinita et innumera miracula ad laudem et gloriam domini nostri Jesu-Christi qui cum patre et Spiritu Sancto vivit et regnat Deus per omnia secula seculorum amen.

(1) Ce jeu de mots est à peu près le seul de son genre dans le manuscrit tout entier. Il témoigne d'un grand respect pour le saint. Aujourd'hui nous sommes plus collet-monté et nous ne comprendrions guère cette manière de témoigner son respect. Autrefois il n'en était pas ainsi : David dansait devant l'arche du Seigneur et croyait, par là faire acte d'adoration : Sans citer d'autres exemples.

CHAPITRE III

DE SAINT YVES ET DE SA VIE

---

§ I.

Remarques, histoire du manuscrit.

On lit dans la Préface de l'histoire de saint Yves par M. Ropartz, déjà citée, les lignes suivantes, page xvij et xviij :

« Une source qui aurait pu être précieuse
» à plus d'un titre, ce sont les Bréviaires et
» les Propres des anciens évêchés Bretons,
» qui tous contenaient l'office de notre saint.
» Malheureusement, la triste réforme liturgi-
» que, accomplie en France dans le xviiie siècle,

» ne s'arrêta pas aux frontières de Bretagne.
» Tous les offices des saints Bretons furent
» refaits à cette époque, et l'ancienne liturgie
» fut si bien délaissée, qu'il ne nous a pas été
» possible de retrouver nos anciens Propres,
» soit imprimés, soit *manuscrits :* les leçons,
» rédigées au XVIIIe siècle n'offrent, naturelle-
» ment, aucun renseignement important. »

Il est bien fâcheux que l'honorable et si érudit hagiographe n'ait pas pu avoir connaissance du précieux Manuscrit que je possède depuis tantôt 20 ans, car c'est précisément un de ceux qu'il dit être si intéressants et si rares, que ses recherches propres et celles des savants ses amis, dans les Bibliothèques publiques et privées, n'ont pu leur en faire découvrir un seul exemplaire.

En effet, ce manuscrit contient, à partir du feuillet 168, le *Propre de saint Yves*, accompagné de sa vie en 9 leçons. Il va sans dire que, comme l'avait prévu le savant avocat, le tout,

oraison et leçons, diffère profondément de la version adoptée au XVIIIe siècle : Je l'ai constaté par la comparaison avec les imprimés du temps, dont M. Ropartz rapporte lui-même les 20 leçons à la fin de son histoire de saint Yves. Ce sont celles de mon manuscrit que je publie intégralement aujourd'hui et dont je donne la traduction, curieuse à plus d'un titre.

Notre auteur avait à juste raison pressenti leur importance, car les seuls documents qu'il a pu consulter pour son livre sont des imprimés, dont le plus ancien ne remonte pas au-delà de 1514, faits eux-mêmes d'aprés des *copies* d'originaux, lesquels n'existent plus, ni à Tréguier, ni à Paris, ni à Rome même. C'est pourquoi j'offre, au public, la primeur de mon manuscrit, d'un haut intérêt historique, et si rare que, d'aprés M. Ropartz, je l'estime unique.

Voici, tout d'abord, quelques renseigne-

ments sur le livre en lui-même : c'est un petit in-folio gothique de 175 millimètres sur 134, écrit en caractères gothiques moyens, rubriqués quant aux titres : Les lettres initiales sont simplement : « *tourneures* » sans ornements, alternées rouges et bleues. Le texte est sur deux colonnes, de 30 lignes à la page : le manuscrit porte 187 feuillets, grandes marges, d'un beau vélin très fin, très net et bien conservé, dont les deux derniers blancs, plus les gardes en parchemin ancien, reliure moderne. Il commence par le propre de saint *Gervais* et saint *Protais*, et se continue par les Propres et les Vies de saints dont j'ai relevé et transcrit une table sur un des derniers feuillets ; parmi ceux-ci se trouvent plusieurs saints Bretons, entre autres saint Corentin (1). C'est très probablement un manuscrit de travail Français, peut-être Breton. Il remonte

(1) Ou *Correntin*, car les 2 leçons s'y trouvent.

évidemment à la deuxième moitié du XIVe siècle, sans doute au commencement, de celle-ci : je l'ai acquis, en 1863, avec plusieurs autres, d'un marchand de vieux vélin et l'ai ainsi sauvé de la destruction. On ne trouverait plus aujourd'hui de pareilles occasions et ce commerce n'a plus lieu, parce que la matière en est épuisée depuis longtemps.

Ce que les filatures et les relieurs, qui s'alimentaient chez ces marchands, ont détruit de ces anciens manuscrits est inimaginable : c'est là qu'ont passé tous ceux, et ils sont nombreux, qui provenaient des anciens monastères et que quelques bibliothèques publiques n'ont pas conservés. On n'attachait, dans la première moitié du siècle, aucune importance à ces « vieilleries » on les livrait, généralement aux enfants pour s'amuser, de là cette particularité, qui fait le désespoir des bibliophiles actuels, que les miniatures sont, très souvent, effacées avec le doigt ; ou bien on

première *reproduction* et traduction qui ait été mise au jour.

On y remarquera des différences singulières dans les noms d'hommes et de lieux, des particularités non citées, etc., qui justifient amplement les prévisions de M. Ropartz et ses regrets de n'avoir pu consulter des documents contemporains.

Quoiqu'il en soit, voici la traduction : Je ferai suivre chaque leçon des réflexions que m'inspireront les différences que je constaterai, au courant de la rédaction, entre mon texte et le récit officiel adopté par tous les hagiographes.

Je traduis intégralement : les premiers alinéas ont trait a des indications liturgiques et à l'*Oratio* qui, dans le manuscrit, est propre à chaque office de Saint. Nous avons déjà vu que nulle part il n'en met guères davantage, et c'est plutôt un recueil de leçons à réciter ou à lire à l'église sur les Vies des Saints, qu'un

bréviaire dans le sens propre du mot : c'est la forme d'hagiographie qui était en usage avant les recueils imprimés depuis les xve et xvie siècle, et cela ajoute à l'intérêt de mon précieux manuscrit (1), car elle a précédé la « légende dorée » de Jacques de Voragine.

(1) Les sources auxquelles ont puisé les hagiographes étant diverses, leurs récits ne coïncident pas toujours : c'est ainsi que le jésuite Ribadeneira, dans sa *Vie de saint Yves* (1610), omet une particularité, contenue dans notre *Lectio Prima* : c'est *l'apparition* divine qui le signala dès avant sa naissance. Or dans un des vitraux de l'église de Montfort-l'Amaury, qui représente les principaux épisodes de la vie du saint, on voit encore aujourd'hui, selon M. l'abbé Loisel (*Epigraphie du canton de Montfort-l'Amaury*, 1884), un compartiment souligné de ce distique :

> L'ange, à sa mère, étant ensaincte *(sic)*
> De Yves annonça la vie saincte.

Ce vitrail est daté de 1547. Et on ne trouve pas cette scène dans celui de Moncontour en Bretagne (1537) : Les deux seules, je crois, qui subsistent entières, de toutes les verrières consacrées à saint Yves sur tous les points du territoire : Montfort-l'Amaury est du département de Seine-et-Oise. M. Ropartz n'avait pas connaissance de ces beaux vitraux — attribués par M. l'abbé Loisel à Jean Cousin, le célèbre peintre, quant aux cartons.

§ 2.

Traduction française du texte latin.

De saint Yves, confesseur de la Foi. — Il y a neuf leçons et les voici : tout l'office est celui du commun d'un confesseur, si la fête tombe dans le temps pascal, avant la Pentecôte.

ORAISON

Nous souhaitons, Seigneur que votre glorieux confesseur saint Yves supplie pour nous votre majesté divine, afin que vous nous remettiez les péchés qui nous ont amené votre colère, et que vous nous délivriez de tous les maux et de tous les périls (1).

(1) Les strophes correspondent à celles du texte latin.

— Par les mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ votre fils.

PREMIÈRE LEÇON

« Le glorieux confesseur de la foi, Saint
» Yves, était de nation Bretonne, et il naquit,
» en premier mariage, d'une famille d'ancienne
» noblesse.

» — Son père s'appelait Ahelor *(Ahelorus),*
» et était fils du chevalier Fancet *(Fancetus),*
» sa mère, aussi de famille noble, s'appelait
» Azo *(Azo).*

» — Il vint au monde et fut élevé dans le
» manoir de son père que le populaire appelle
» Kermars *(Villa Marto),* et qui est situé près
» de la Ville de Tréguier.

» — Le Seigneur fit à sa mère la grâce de
» lui révéler, en songe, qu'il en ferait un de
» ses saints et qu'il le consacrait comme tel.

» — Depuis l'âge le plus tendre jusqu'à sa

» mort, toute sa vie, conforme à la doctrine
» chrétienne, se passa dans le jeûne, l'amour
» de Dieu, du bien et de la justice. »

On voit l'extrême importance de cette singulière version qui nous donne des noms très différents de ceux adoptés par la tradition : car M. Ropartz, d'après les auteurs imprimés, nous montre, pour le premier : « *Hælorius* », qui se traduit par : « *Helory* » (1). Pour le nom du grand-père du saint, il présente plusieurs variantes, dont celle qui se rapproche le plus de la nôtre est : « *Cancietus* » (2). Pour

(1) Notons cependant que dom Lobineau donne : « *Helor* » (Rop. page 252.) Peut-être aussi l'*a* initial représente-t-il l'aspiration qu'on traduit en français par le *ch*, ce qui donnerait pour ce nom : « *Chelor* » version tout à fait inédite et absolument nouvelle. Selon M. Ropartz des auteurs rapprochent « *Hælorius* » de : « *hilarus* » et font signifier à ce nom le sens de : « *hilaritas* » ou : « *alacre auxilium* » (note 2. p. 3.)

(2) Et encore il ne s'y arrête pas, et ne la donne que

celui de sa mère, il donne « *Hadou* » ou « *Azou* », mot qu'on ne peut traduire en latin que par lui-même et, ici encore, mon manuscrit donne une leçon différente et non citée. Quant au nom du manoir, notre variante est tout à fait nouvelle et inconnue, même des chercheurs les plus ardents de tout ce qui se rattache au Saint et à sa famille. Dans les minutes les plus anciennes des notaires de Tréguier, dans les plus vieux parchemins conservés encore aujourd'hui par des descendants du grand Saint, on ne trouve, comme dans les actes de l'enquête de canonisation que cite l'éminent

comme une mauvaise lecture, pour : « *Tancretus* ». Voici au surplus le texte même de M. Ropartz :

« Dans le huitième témoignage de l'enquête de canonisation, le P. Papebroch a lu : « *Savaici* de villa Martinis » au lieu de : « *Tanoici.* » Surius, avant lui, avait lu : « *Cancieti* », probablement pour : « *Tancreti.* » (Vie de saint Yves : note 2, page 4.) Mon texte lui eut fait connaître une nouvelle variante, exempte des difficultés de lecture des autres, et par conséquent plus probable.

avocat, d'autre mot que « *Villa Martini* » (1) qui se traduit par *Kermartin*. Mais ces parchemins ne remontent pas au-delà du xv[e] siècle, époque à laquelle la famille de Quélen succéda, par un mariage, à celle d'Hélory.

D'autre part notre texte nous dit que « *Kermars* » ou « *Kermartus* » était l'appellation populaire : (2) (*vulgaliter*) ce ne serait pas la première fois que la tradition hagiographique aurait changé, un peu, une dénomination vulgaire tout en ne l'ôtant pas de la mémoire du peuple (3). Je suis très porté à croire que le mot de « *Kermars* », venant de quelqu'ancienne appellation romaine, aura été, par les scribes

(1) Ou : « *Martinis* » comme nous venons de le voir.

(2) Ce qui explique cette espèce de barbarisme. M. Ropartz ni aucun des hagiographes ou historiens ne paraissent avoir discuté ce nom, ils l'ont accepté sans conteste.

(3) *Mons martyrum* pour : « *Mons Martis* » Montmartre, etc. Le Populaire dit : « *Monmarte* » par élision de l'*r*, ce qui coïncide avec l'ancienne étymologie.

ou les auteurs des textes, changé en celui de « *Kermartin* » (1). Ne fusse que pour ne pas profaner le nom du Saint en l'accolant à celui d'une divinité du Paganisme : et on ne saurait leur reprocher ce léger changement dévoilé après 5 siècles d'oubli : J'ignore à quelle époque exacte il remonte.

Une particularité que le savant M. Ropartz paraît n'avoir pas connue, nous est révélée par notre manuscrit. C'est que le père du Saint se maria deux fois, et que saint Yves appartenait à la première union de ses parents. Ce sont là des faits tout à faits nouveaux, des données tout autres que celles qui ont cours, et dont la prescience de l'érudit et moderne hagiographe avait deviné l'existence en même temps qu'il regrettait de n'avoir pu les constater : Nous avons déjà vu que la première leçon ne se retrouvait pas dans le texte du XVIII[e] siècle.

(1) Il est probable que le mot vulgaire était «*Kermart*» ou « *Kermarte* » par analogie.

LEÇON DEUXIÈME

« Quand il eut atteint l'âge d'environ 14 ans
» il fut pris d'un grand désir de s'instruire
» dans la science des livres sacrés et des saints
» canons : selon la parole du Prophéte : il
» voulait vivre dans la loi divine et la méditer
» constamment.

» — Dans ce but, il vint à Paris et là com-
» mença à passer les nuits et les jours, pour
» acquérir les connaissances préliminaires à
» l'étude de ces sciences, et en même temps,
» il montrait une grande dévotion.

» — Il avait surtout en vue de prêcher
» la parole de Dieu et de diriger vers le bien
» ses parents, ses amis, dont il était la gloire
» et l'honneur ; et même sa charité et son zéle
» s'étendaient jusqu'aux nations étrangéres,
» dans des pays qu'il n'avait jamais vus et
» des langues qu'il n'avait jamais ouï parler,

» afin, selon ce que dit l'Évangile : d'être
» récompensé au centuple et de mériter la
» vie éternelle dans les siècles des siècles. »

Encore ici, mon manuscrit nous apprend une chose restée inconnue à M. Ropartz et aux auteurs qu'il a compulsés : c'est que la première idée de notre Saint avait été de se faire Missionnaire. S'il eut mis ce projet à exécution, il n'en eut pas moins été digne d'être canonisé, mais la Bretagne et la France eussent été privées de l'exemple d'une vie si édifiante. On voit, de plus en plus, combien il est regrettable que le savant auteur n'ait pas pu connaître mon texte.

LEÇON TROISIÈME

« Après que notre Saint eut continué, pen-
» dant quelque temps, de brillantes études,
» et lorsqu'il connut à fond toutes les sciences

» fondamentales, il se mit, toujours à Paris,
» à étudier celles de la Théologie et du Droit
» Canon ; puis après il vint à Orléans, afin de
» se mettre, docilement, sous la direction
» d'autres maîtres dont l'enseignement jetait
» alors un vif éclat.

» — Et pendant tout ce temps-là, ces étu-
» des ne l'empêchaient pas de briser son corps
» par toutes sortes d'abstinences et de macéra-
» tions, et il n'en accomplissait pas moins tous
» les devoirs de la Religion la plus entière. »

Nous savons, par les hagiographes, que ce que saint Yves allait étudier à Orléans, c'était le droit civil et les *institutes* (1). Notre manuscrit n'est pas explicite à ce sujet. Il

(1) Dans la paroisse de Saint-Séverin, où se trouvaient la rue du Fouarre et les écoles de droit canonique de Paris, le souvenir du séjour de saint Yves est encore conservé. On sait que cette rue s'appelait ainsi parce qu'elle était jonchée de la paille qu'apportaient, dans la salle des cours, les élèves pour s'asseoir dessus.

coïncide, pour cette leçon d'ailleurs, avec les faits rapportés par eux.

LEÇON QUATRIÈME

« Tous les témoignages affirment, de la » manière la plus positive, que saint Yves » vécut constamment dans la plus grande » pureté et la plus stricte chasteté ; ils sont » unanimes à ce sujet.

» — Cette chasteté et cette pureté étaient » telles que jamais, à aucune époque de sa » vie, même une pensée déshonnête ne souilla » son esprit.

» — Il avait la plus profonde horreur pour » le péché de luxure, et pour l'oisiveté, et lui- » même ne se laissa jamais aller à la paresse ; » mais, constamment, il était plongé dans » l'étude des écritures ou des Pères de l'Eglise, » ou bien il s'occupait à des œuvres chari- » tables. »

Dorénavant, les leçons ne seront consacrées qu'aux vertus du bon Saint : elles ne nous donneront plus guères d'autre renseignement. Mais il faut en tirer cette conclusion, que ses vertus brillérent d'un tel éclat, et qu'elles frappèrent tellement ses contemporains, que toute rédaction biographique eut pâli auprès de leur simple récit. Ce n'est que plus tard que les commentateurs se sont mis à rechercher les détails minutieux. N'oublions pas que c'est ici le premier jet, le texte qui a immédiatement suivi la canonisation du Saint, et nous avons vu même que c'était, fort probablement, celui de Charles de Blois.

LEÇON CINQUIÈME

» Cependant, notre Saint brillait, au milieu
» de tous, par son habileté à résoudre et à
» expliquer tous les points de la Doctrine

» chrétienne, et la parole de vérité n'avait pas
» d'orateur plus juste et plus entraînant.

» — Il prenait un soin extrême de ne jamais
» proférer de paroles inutiles, et ses discours
» roulaient toujours sur Dieu ou la vie éter-
» nelle.

» — Son éloquence quand il prêchait
» la parole divine était si forte, qu'elle touchait
» jusqu'aux larmes le cœur de ceux qui l'écou-
» taient.

» — Jamais on ne l'a vu dormir qu'ac-
» cablé par les fatigues qui résultaient d'un
» travail sans relâche, de la Prédication : ou
» vaincu par le sommeil après une longue
» route faite pour quelque œuvre de charité. »

Quand on met en parallèle nos leçons et celles de l'office du XVIIIe siècle, on constate, comme nous l'avons vu à propos du texte latin, que quelques phrases se trouvent reproduites textuellement dans celui-ci. Cette leçon

n'en offre que peu qui soient ainsi. Le texte du XVIII[e] siècle ne parle pas de la sobriété de paroles du Saint : en revanche, dans la leçon 15, il rapporte la même particularité que la nôtre touchant sa manière de prêcher, mais dans des termes différents et bien plus prolixes, etc.

LEÇON SIXIÈME

« Quand le sommeil l'accablait, il s'y lais-
» sait aller tout vêtu.
» — Presque jamais il ne quittait, pour
» cela, ses chaussures : il mettait, alors sous
» sa tête, pour la soutenir, et en guise d'o-
» reiller, quelque livre ou même simplement
» une pierre.
» — Il portait, à même la peau, un cilice,
» et par dessus, pour le cacher, une chemise
» grossière de chanvre.
» — Quand il fut nommé Official de Tré-
» guier, il n'avait d'autre nourriture que le

» pain noir et quelquefois la bouillie des
» paysans, ni d'autre boisson que de l'eau
» fraîche. »

La dernière strophe de cette leçon, qui contient la seule indication de fonctions que donne le texte tout entier, alors que nous savons, par M. Ropartz, que saint Yves en a rempli bien d'autres, me donnerait à penser que la rédaction a été faite par quelqu'un qui l'avait connu personnellement, à Tréguier : ou qui avait recueilli la tradition de la bouche même d'un témoin qui était dans ces conditions ; ce qui serait le cas, si on admet que notre prose est l'œuvre même de Charles de Blois, né en 1319 : cette conjecture se corrobore par les détails qu'elle donne sur l'ordinaire du Saint, détails qui ne paraissent pas avoir été rapportés ou ne le sont que très vaguement par l'érudit commentateur, qui ne parle pas non plus du cilice.

LEÇON SEPTIÈME

« Depuis la onzième année avant sa mort,
» il jeûna, chacune de ces onze années, pen-
» dant quarante jours ; dans le temps de
» l'Avent, et onze jours avant la Pentecôte :
» dans tous les temps où l'Eglise l'ordonne,
» il jeûnait strictement au pain et à l'eau.
» — Sa charité s'exercait envers les veuves
» et les orphelins, il leur prêtait son appui, et
» les défendait au besoin dans les procès que
» des méchants leur intentaient en justice. »

On trouve au livre de M. Ropartz, la déposition d'un certain Hamon *Tolleflam* (p. 155), nom qui, évidemment s'est transformé en celui de *Leflem,* commun dans le pays de Tréguier, qui parle des jeûnes du saint ; on en voit aussi diverses mentions en plusieurs autres endroits, mais nulle part on ne trouve

spécifiées les périodes de temps, vraiment extraordinaires, pendant lesquelles il se livrait à ces exercices de piété, suivant notre manuscrit (1).

LEÇON HUITIÈME

« Saint Yves ne vécut qu'environ 50 années.
» Sur son lit de mort, il ne cessait de prêcher
» et d'instruire tous ceux qui venaient le voir
» et de les exhorter à faire leur salut.
» — Quand il sentit venir sa fin, il reçut
» avec humilité les sacrements de l'Eucha-
» ristie et de l'Extrême-Onction. Il quitta son
» cilice, qui adhérait à la chair, disant qu'il
» n'en était plus digne ; puis il s'étendit sur
» son lit, revêtu seulement de sa grossière
» chemise et d'un surtout, et attendit ainsi le
» dernier moment. »

(1) La leçon 6 du XVIIIe siècle est très explicite sur les jeûnes et l'ordinaire du saint ; elle rapporte les mêmes choses que notre texte et l'amplifie. Nous en reparlerons.

Nous avons, tout à l'heure, vu que l'éminent hagiographe ne parlait pas du cilice : (1) les imprimés qui lui ont servi ne font point non plus mention de son existence lors de la mort de saint Yves : et notre version diffère notablement de leur récit. C'est ainsi qu'ils ne mentionnent ni les paroles que rapporte mon texte manuscrit, ni la scène des moments ultimes comme je viens de la traduire d'après lui : notre texte ne parle pas non plus du testament que rapporte, assez longuement, dom Lobineau, etc. (2)

(1) Pourtant, page 320, il mentionne que l'église de Chartres conservait la moitié du cilice et de la tunique de saint Yves.

(2) Dans les 3 longues leçons : 17, 18 et 19, que le texte du XVIIIe siècle consacre au récit des derniers moments de saint Yves il n'est pas non plus question de ces diverses particularités, pas plus que du cilice que, selon le nôtre, il ne quitta qu'après avoir été administré, etc. Ces particularités sont curieuses et prouvent le grand intérêt de notre version.

LEÇON NEUVIÈME

« C'est ainsi que la belle âme pure de notre
» Saint alla vers le Ciel (1).

» — L'an de notre Seigneur mille trois
» cent troisième, le dix-neuvième jour du
» mois de mai, il s'endormit sans ressentir
» aucune douleur, et passa de là dans l'éternel
» sommeil, sans souffrance.

» — A pareil jour, quarante-trois ans
» après, il fut inscrit par le Souverain-Pontife
» au nombre des Saints, et son tombeau
» honoré dans la cathédrale de Tréguier :
» à ce tombeau, se font chaque jour des
» miracles sans nombre, pour la plus grande
» gloire et à la louange de Notre Seigneur

(1) Je n'ai pas rendu la sorte de *Calembour* latin du commencement de la Leçon IX : cette traduction, assez difficile, du reste, n'eut donné qu'un *Concetti* déplacé, mais il faut y voir un espèce d'honneur rendu au saint : je l'ai déjà dit.

» Jésus-Christ qui avec le Saint-Esprit, est
» Dieu, et règne dans les siècles des siècles.
» Ainsi soit-il. »

Dans cette neuvième et dernière leçon, le récit de mon manuscrit est conforme en tous points à ce que raconte M. Ropartz; il y a une différence cependant : il compte 44 ans pour délai de canonisation, et notre texte donne 43 (1). Mais cette différence n'est qu'apparente,

(1) Le texte latin du XVIII[e] siècle a supprimé, nous l'avons vu déjà, les indications premières de nos leçons, il l'a fait encore pour celle-ci : il se borne à dire, dans la 20[e] et dernière, que le corps du Saint, porté *(Deportatum)* dans la cathédrale de Tréguier, fut dépouillé de ses vêtements, la chemise placée dans les reliques de l'église, et qu'un grand Concours de peuple, qui avait accompagné le convoi, cherchait à toucher, soit le cercueil, soit *le Saint lui-même* ou ses vêtements : ce qui prouve qu'on l'enterrait à bière découverte. Puis il mentionne que c'était l'opinion de cette foule (*credentes indubitanter*), que Yves Helory serait canonisé ; et il termine en disant, simplement, qu'une grande multitude

et tient à la manière ancienne de commencer l'année à Pâques, et en réalité, pour cette leçon du moins : les deux versions concordent parfaitement.

---

de pauvres, de perclus, d'infirmes et d'aveugles se lamentaient de sa mort : et c'est tout.

Singulière version que celle-là, qui malgré les procès-verbaux de canonisation et les hagiographes, ne mentionne nulle part un seul fait miraculeux. La nôtre, il est vrai n'en parle, d'une manière à la fois sommaire et explicite, qu'après la mort de saint Yves, mais celà se comprend, puisqu'elle est antérieure à ces procès-verbaux, ou faite, du moins, en un lieu et à un moment où l'auteur ne pouvait les connaître que par la rumeur publique et sommairement.

En résumé, notre texte, dans sa concision, est bien préférable à celui de la réforme liturgique : à la fois prolixe et incomplet, et qui passe sous silence les importants renseignements qu'est venu révéler mon manuscrit, si heureusement retrouvé après cinq siècles d'existence.

CHAPITRE IV

LE TOMBEAU DE SAINT YVES

Considérations diverses, etc.

Tel est, traduit aussi fidèlement que possible, le curieux texte de la plus ancienne vie de saint Yves que l'on connaisse, et dont le manuscrit a traversé les siècles et s'est conservé, obscurément, intact après des péripéties diverses dont les dernières ne sont pas, peut-être, les moins extraordinaires.

La publication en coïncide avec l'impulsion nouvelle donnée aux études historiques (1)

(1) La 14e question du Congrès de l'Association bretonne à Lannion en 1884 est ainsi conçue :

et au culte du saint Official, et patron des gens de justice, par un éminent prélat qui se prépare à reconstruire, dans la cathédrale de Tréguier, le tombeau, auquel fait allusion la neuvième leçon, et où se sont produits dès avant qu'il ne fut reconstruit splendidement par le Duc Jean V, au xve siècle, de nombreux miracles : l'hagiographie et notre manuscrit en font foi.

Ce tombeau était resté intact à travers les siècles jusqu'en 1793, qu'une troupe de « sans-culottes » venue de Paris, le bataillon « *du Temple* », dit M. Ropartz (1), d'autres disent « d'*Etampes* », mais cela importe peu, saccagea et détruisit, pendant le séjour qu'elle fit à Tréguier, le riche mausolée du Saint, et tous

« Faire connaître les écrits, les documents imprimés » ou inédits relatifs à saint Yves, à son histoire, à sa » sépulture et à son culte. »

(1) Vie de saint Yves, page 290 ; et d'après M. l'abbé Tresvaux.

les objets d'art offerts par la piété des fidèles au monument sacré.

Il n'en voulaient qu'à l'or et l'argent, et dédaignèrent les ossements y contenus, lesquels, cachés pendant les troubles dans un caveau de la cathédrale, se retrouvèrent plus tard : le 28 avril 1801, leur authenticité fut constatée par l'abbé de Saint-Priest, vicaire général du diocèse, et le chef du Saint, entier et bien conservé, est encore aujourd'hui, comme on sait, exposé à Tréguier, à la vénération des fidèles.

Il ne reste malheureusement, du tombeau, aucun dessin ni gravure, et on est réduit à en chercher une description, assez vague, dans les historiens : Dom Lobineau est un de ceux qui donnent le plus de détails. Mais M. l'abbé Tresvaux, l'auteur de celui en terre cuite, qui l'a remplacé dans la cathédrale de Tréguier, nous apprend (1) qu'après

(1) Ouvrage cité.

le saccagement, les « sans-culottes » du bataillon jetèrent *à la mer* les débris qu'ils en avaient arrachés.

Or, il est évident que ces débris existent encore au fond du port, et qu'on pourrait les repêcher comme on a fait de galions et de marchandises submergées depuis bien plus longtemps. Il est a désirer que l'on fasse, à l'aide d'un scaphandre, aujourd'hui que le progrès des sciences a mis à notre disposition ce moyen si facile, des recherches qui seraient infailliblement couronnées de succès.

Quoiqu'il en soit, voici comment Dom Lobineau et les autres décrivent le tombeau de saint Yves : (1)

« C'était un cercueil en pierre blanche, fine et polie comme du marbre; sur les faces,

(1) Dom Lobineau, *Vie des Saints de Bretagne*, Rennes 1723 et 1837, avec additions de M. l'abbé Tresvaux.

on avait sculpté, avec infiniment d'art, les victoires de Jean IV le Conquérant, comme pour marquer la reconnaissance dont le pére avait chargé le fils de laisser des témoignages publics. Sur le cercueil, la statue du Saint dormait, couchée. Le tout était couronné d'un dôme de la même pierre blanche, d'une exquise architecture, porté par de sveltes et élégantes colonnettes. »

« Une grille en fer doré, montant depuis le pavé de la cathédrale jusqu'aux voutes, protégeait le chef-d'œuvre ; de longs voiles blancs pendaient à la grille, et les prêtres ne pénétraient dans l'enceinte, qu'avec les marques du plus profond respect, et revêtus du surplis et de l'étole (1). »

Ce splendide mausolée était le résultat d'un vœu fait par le pieux Duc Jean V, durant sa captivité, amenée par la trahison des Pen-

(1) Ropartz, ouvrage cité, page 289 et 290.

thièvre : il avait promis à saint Yves de lui donner son pesant d'argent, et pour accomplir ce vœu, immédiatement après sa délivrance, arrivée en 1424, il entreprit, dans la cathédrale, les constructions de cette magnifique chapelle, qui devait contenir à la fois ses restes mortels et les reliques du Saint : puis peu de temps après, on commença à sculpter le tombeau de saint Yves.

Le vœu du Duc représentait un poids d'argent de 380 marcs 7 onces, ce qui, à l'époque, valait 20,360 livres, mais cela ne suffit pas, et, de 1424 à 1426, il fut compté à maître Jacques de Hongrie, orfèvre, 200 marcs d'argent et un marc d'or fin, pour couvrir d'argent le tombeau et pour le dorer tout autour. Ces diverses sommes représenteraient, à peu près, de nos jours, un total d'environ 200,000 f., somme considérable pour une époque où le numéraire était si rare.

On conservait, en outre, dans le trésor de la cathédrale, des reliquaires, des statues et sta-

tuettes, des ex-voto d'argent et d'or, etc., laissés, dans la suite des siècles, par les Rois, les princes et les pèlerins qui étaient venus visiter le tombeau sacré (1).

Autrefois, les parcelles des reliques de saint Yves étaient assez nombreuses dans les églises de Bretagne, et Charles de Blois, en ayant obtenu un certain nombre de l'évêque de Tréguier, en avait porté lui-même, en grande procession, à plusieurs sanctuaires du pays; il y en avait aussi à Paris, et même à l'étranger, en Belgique et en Italie, etc. Aujourd'hui, on le comprend, elles sont clairsemées. Ma chapelle de Saint-Antoine, en Pleubian (2), en possède cependant, accompagnées d'un certificat d'au-

(1) Voir, à propos du tombeau de saint Yves à Tréguier, de sa destruction, de sa nature, de son édification, etc., le *Journal de Tréguier* des 29 mai, 15 juin 1880, etc., et ses articles signés de l'auteur du présent livre.

(2) Voir, au sujet de cette chapelle, le *Journal de Tréguier* du 26 mars 1881.

thenticité signé de M. Urvoy, Supérieur du Séminaire de Tréguier, et de Mgr Le Groing de la Romagère, Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier, et revêtu de son cachet épiscopal. Quelques autres sanctuaires en montrent également : notamment l'église de Moncontour, qui conserve un beau vitrail, daté de 1537, représentant des scènes de la vie de saint Yves, celle de Saint-Jean-du-Doigt, etc., etc.

Tout en déplorant, pour la curiosité de l'archéologue et du chrétien, qu'il ne subsiste, du tombeau du Saint, aucune représentation figurée, faisons des vœux pour que sa restauration suive de près la publication intégrale du texte de mon précieux manuscrit, intéressant et curieux à tant de titres, aujourd'hui surtout que l'on cherche l'histoire aux sources elles-mêmes, et que la science permet de les reproduire, dans tous les travaux sérieux que l'on met au jour, avec une scrupuleuse fidélité, et une justesse de rendu vraiment merveilleuse.

A ce titre, j'espère que la présente publication d'un texte, probablement le plus ancien qui ait été écrit sur le grand Saint Breton, n'aura pas été inutile à l'Hagiographie et à l'Histoire.

Il faut aussi remarquer, et c'est là une de ses raisons d'être, que le culte que l'on rend à saint Yves, c'est le symbole de la protection accordée aux faibles, aux petits, aux humbles, contre toutes les féodalités trop puissantes, et qui abusent de leur pouvoir pour faire le mal : aussi bien la guerrière du moyen-âge que d'autres d'aujourd'hui, qui, sous un nom différent, produisent des effets analogues.

De nos jours, il proteste contre les scandales financiers, judiciaires, etc., qui attristent le chrétien et le penseur..... C'est la glorification de l'intégrité du juge, de l'honnêteté sans tache, de la pureté des mœurs, car notre Saint eut toutes ces vertus, et il les fit paraître dans la marche et le train ordinaire de la vie de tous les jours. Simple étudiant aux facultés

de Paris ou d'Orléans, Prêtre, Recteur, Official et Juge à Tréguier, partout on le voit donner à tous l'exemple de la justice incorruptible, de la simplicité, de la sobriété, de toutes les vertus chrétiennes.

C'est cet exemple qui justifie l'immense renom de ce culte au moyen-âge dans la Bretagne, la France et les pays étrangers catholiques, en même temps qu'il explique le souvenir du Saint, conservé dans les noms de tous les Bretons, même des femmes Bretonnes, et sa restauration par le zèle et les soins d'un prélat que la reconnaissance publique a déjà salué du nom d'*Escop a gar Zant Ervoan*..., ce qui peut se traduire par :

« *Episcopus Yvonis Sancti amicus.* »

M. Ropartz, à propos de la légende, parasite, de saint Yves *de vérité*, a écrit ces lignes (1) :

(1) Ouvrage cité page 311.

« Le chrétien instruit, au moment où, dans des débats judiciaires qu'il n'a pas cherchés, se discutent son honneur, sa fortune, sa vie, invoque avec foi le saint Official qui, de son vivant, fut le serviteur du Dieu de justice, et attend, plus calme, le verdict des hommes, etc., etc. » C'est exprimer la même idée que moi dans un beau langage, et je suis heureux de m'être rencontré dans la même affirmation avec l'éminent et érudit avocat et hagiographe de saint Yves.

Une particularité qui a son intérêt, bien qu'elle soit généralement peu connue ou étudiée dans ses causes et ses effets, c'est que, dès sa jeunesse, le Saint s'abstint constamment de manger de la viande, et qu'il suivit toujours strictement le régime appelé aujourd'hui : « végétarien. » La Leçon 6 du texte du XVIIIe siécle, entiérement consacrée à cet objet, ne laisse aucun doute à son égard (1);

(1) « Aurelianis in studio incipiebat abstinere a

notre version, quoique plus brièvement, dit la même chose. Sans vouloir en tirer de conclusion prématurée, je ferai observer que ce régime a été suivi par tous ou presque tous les Saints, concurremment avec les jeûnes, les abstinences, la sobriété et toutes les prescriptions diététiques de l'Eglise, qu'on peut croire, assurément, n'être autre chose que des règles hygiéniques destinées à assurer la santé des croyants : elle institue, pour les simples fidèles, un régime végétarien incomplet ou mitigé ; mais les Saints, les Moines, les Pontifes, les Pères de l'Eglise, le suivent dans toute sa pureté.

Ces vérités, mises hors de doute par l'étude de saint Jérôme, saint Jean Chrysostôme, etc., et de toute l'Hagiographie, peuvent paraître

carnibus et a vino...... sed, cum esset cum episcopis, vel amicorum devictus instantia, ponebat partem de vino in aqua : et de carnibus seu aliis cibis communibus quos inter fragmenta pro eleemosyna reponebat, *se comedere simulabat*, etc. » Rop., ouvrage cité page 386.

étranges à notre époque où on abuse et où on use de tout sans discernement, elles n'en sont pas moins vraies pour cela.... Néanmoins, et pour revenir à mon sujet, je suis assuré qu'aucune chose au monde ne parviendra jamais à chasser, de la mémoire des peuples de Bretagne, le souvenir des vertus, vraiment surhumaines, du saint Official de Tréguier, car, il y a une chose qui est plus forte que l'oubli des hommes ou les injures du temps : c'est l'inaltérable justice, l'esprit de religion, la bonté, la commisération, la douceur, qui distinguaient éminemment le grand Saint que la Bretagne honora dès son vivant, et qu'elle n'a jamais cessé, jusqu'à aujourd'hui, de mettre au premier rang de ceux à qui elle rend un culte.

Le Dr By.

Chars-en-Vexin, château du Mégalithe, 18 Mai 1884, fête de saint Yves.

APPENDICE

On a vu, dans le courant du volume, que la prose de Charles de Blois, qui correspondait à un sentiment populaire, s'était rapidement répandue en Bretagne, et que partout on la chantait, dans les églises ou les pèlerinages. C'était la première louange du Peuple à l'adresse d'un Saint qui avait consacré tout son temps à lui faire, son histoire en donne la certitude, tout le bien qu'il pouvait, par sa parole, sa justice, son influence et sa fortune même, et qui avait voulu vivre de sa vie : aussi ce chant était-il dans toutes les bouches.

Aujourd'hui, que son culte est renouvelé, il se passe quelque chose d'analogue : un *Kantik* a été composé, lequel, comme son aîné, est aussi chanté partout, dans sa langue maternelle, à la louange du Saint et de ceux qui l'aiment : on est sûr de l'entendre là où la foule des Bretons se réunit en l'honneur de saint Yves. Les lettrés nous sauront gré de rapprocher les deux chants : l'ancien et le nouveau, le premier composé, et le dernier mis au jour.

L'air sur lequel se psalmodiait la Prose rythmique de Charles de Blois est aussi inconnu que l'était son œuvre, avant la mise au jour de mon manuscrit ; mais,

scrupuleux reproducteur des textes, je publie, en même temps, le Plain-chant qui accompagne notre *Kantik,* que m'a communiqué gracieusement son auteur..., surnommé le *Roitelet de saint Yves :* « *Laouenanik Zant Ervoan* » : Je reproduis aussi le touchant appel dont il est suivi, parce qu'il rentre dans mon sujet et que, d'ailleurs, il est signé d'un nom qui est en tête de mon livre, et qui ne peut que l'honorer en le terminant.

KANTIK NEVE

ZANT ERVOAN



WAR DON : *Leaz-Breiz* (el levr *Barzaz Breiz*), pe *Rouanez Arvor.*

I.

N'en euz ket enn Breiz, n'en euz ket unan,
N'en euz ket eur Zant evel Zant Ervoan. **(bis)**

N'euz ked enn Argoad na mu enn Arvor,
Kouls ha Zant Ervoan vit ann dud a vor.

N'euz ket barz ar vro, dre-oll e lerer,
Hag e ve ken mad vit al labourer.

N'euz ket kaeroc'h skouer d'ann dud a lezen,
Evid Zant Ervoan, skouer ar veleien.

Ha d'ar bevien gez ha d'ann dud a boan,
N'en euz ket gwelloc'h evit Zant Ervoan.

N'en euz ket enn Breiz, n'en euz ket unan,
N'en euz ket eur Zant evel Zant Ervoan. (bis)

II.

N'euz chapel e-bed enn bro Breiz-Izel,
Evid-on ker koant ha m'e he chapel.

Mar fell d'hac'h pedi ha pedi er-vad,
Et d'ar Minihi da glask ho mennad.

Dousan m'e pedi, pa oer trubuillet,
Elec'h ma pedaz ar Zant binniget !

Dousan m'e gwelet ar maner zantel,
Elec'h m'e ganet Zant braz Breiz-Izel !

Maner Kervarzin a welaz ive
Ine Zant Ervoan o ninjal d'ann Ee.

N'euz Chapel na ti em bro Breiz-Izel
Vel ti Zant Ervoan ha vel he chapel.

III.

N'en euz ket enn Breiz eunn iliz ker kaer.
Hag he iliz-veur enn kear Landreger.

Evit Zant Tual, ho Tad binniget,
Otro Zant Ervoan, c'houi 'n euz hi savet.

Enon man ho *Pe* ha n'euz ket er vro,
En efe gwelet mu a viraclo.

Me deui war-n-ehan euz a Gervarzin,
Hag e ve red d'in dont war ma daoulin.

Dister eo ho *Pe*, re dister allaz !
Adzavet e vo kaeroc'h vit biskoaz.

N'en euz ket enn Breiz evel Zant Ervoan,
Ken kaer hag he Ve ne vo ket unan.

IV.

Hon Eskop neve en euz hen laret :
Ni a zikouro, vel gwir Vretoned.

Kerkoulz ha Treger, Goelo ha Kerne
En evo ho min barz ar Be neve.

Ha pa vo 'nn he zao, vo eur pardon kaer,
Oll iskibien Breiz barz el Landreger.

Oll iskibien Breiz gand hon Eskop-ni,
War ve Zant Ervoan, a deui da bedi.

Hon Eskop neve en euz hen laret,
Ha gant Zant Ervoan e vezo peet.

Ha ni, Bretoned, ni lar a-unan :
Bennoz d'an Eskop a gar Zant Ervoan !

Ann otro Zant Ervoan a zo bet interret enn Katedral Landreger, dreg ar gador zarmon. Gwech-all en evoa enon eur be kaer. Hirie eo paour ar paouran : N'en euz netra ken nemet eur min ru elec'h na oe lakeet he gorf zantel. Bretoned vad, c'houi gar Zant Ervoan, na c'houi zikouro ann otro Eskop neve da adzevel be ho Sant binniget. Roet ar muan m'elfet, ann otro Doue ha Zant Ervoan ho peo. — Roet hoc'h ofrans d'ho person ; hen a gaso ann arc'hant da Landreger.

Neb a gano ar c'hantik-man gand doujanz Doue, a c'honeo daou-ugent devez induljanso.

Landreger, enn driouac'hed a viz Mae, 1883.

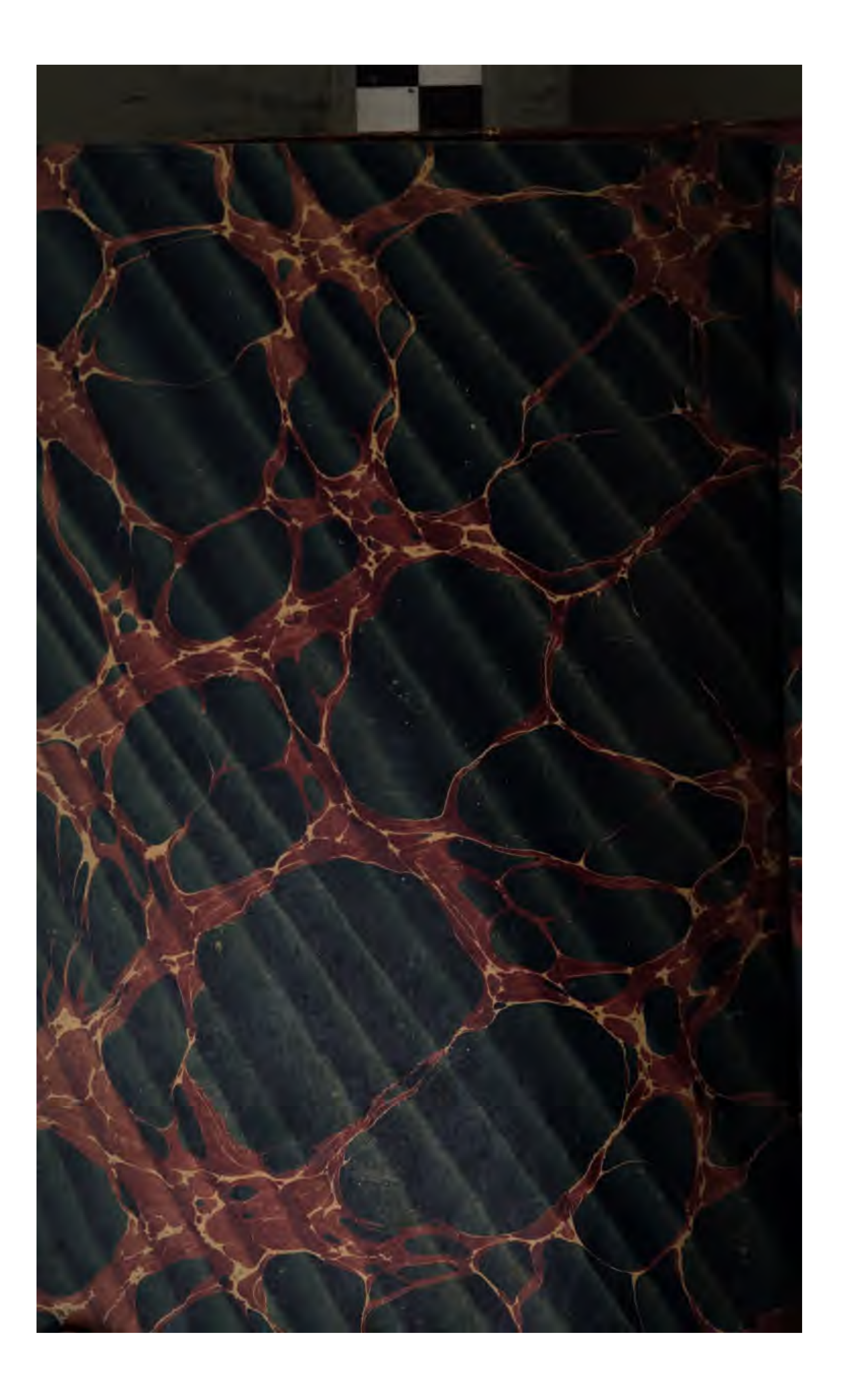
† EUGÈNE-ANGE-MARIE,

Eskop Sant-Briek ha Landreger.

TABLE DES MATIÈRES

FAC-SIMILE.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
A SAINT-BRIEUC
PAR
L. PRUD'HOMME
LE XXX[e] JOUR D'AOUT M. DCCC. LXXXIV
POUR LE DOCTEUR BONNEJOY




AUG 22 1896
AUG 17 '64 H

